



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le 20 juillet 2010.

Note

à l'attention de

Monsieur le préfet de police

Monsieur le directeur général de la police nationale

Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale

O B J E T : Unité de Coordination des Forces d'Intervention du ministère de l'Intérieur.

A compter du 1^{er} juin 2010, une Unité de Coordination des Forces d'Intervention (UCoFI) est créée au sein du ministère de l'Intérieur. Organiquement rattachée à la direction générale de la gendarmerie nationale, elle est fonctionnellement subordonnée aux directeurs généraux de la gendarmerie et de la police nationales.

Elle est animée par un officier général de gendarmerie ou par un fonctionnaire du corps de conception et de direction de la police nationale.

Sans lien hiérarchique avec les unités d'intervention spécialisée de la gendarmerie et de la police nationales, et sans remettre en cause leurs identités, la mission qui lui est confiée vise à donner davantage de cohérence, de transparence et d'efficacité collective au dispositif du ministère.

Dans la continuité du rapport Parayre/Presson, la tâche de l'UCoFI consiste à :

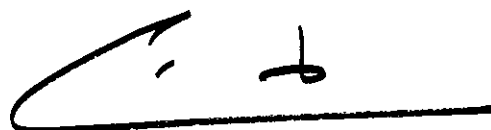
- conseiller les autorités décisionnaires sur les partages des missions dans le respect des caractéristiques et des capacités de chacune des forces ;
- faciliter la coordination et la coopération entre unités ;

- évaluer la mise en application des directives communes édictées par les directeurs généraux de la gendarmerie et de la police nationales ;
- proposer la réalisation d'entraînements, d'exercices de formations voire de procédures d'engagement communs ;
- organiser des retours d'expérience sur les opérations, les entraînements et les exercices ;
- rationaliser la recherche, l'achat et les dotations en matériels ;
- élaborer un tableau de bord de l'activité des unités ;
- favoriser la mise sur pied d'un état-major opérationnel conjoint en cas de crise majeure ;
- mettre en cohérence les conventions et protocoles qui lient ces unités à des opérateurs publics ou privés ;
- contribuer à renforcer la coordination avec les armées pour tout ce qui concerne les problématiques communes ou similaires ;
- veiller à la pertinence et à la cohérence des actions internationales des deux forces mises en oeuvre par la DCI.

Afin de parfaire et d'entretenir en permanence une connaissance approfondie des capacités réelles détenues par l'ensemble des forces d'intervention du ministère de l'Intérieur, l'UCoFI entretient des contacts réguliers avec ces dernières, dans le strict respect de prérogatives de chaque chaîne hiérarchique.

Des réunions régulières entre l'UCoFI et les chefs des unités seront organisées afin de faire un point sur l'état d'avancement des travaux de l'unité de coordination. Des comptes-rendus en seront systématiquement adressés aux deux directeurs généraux.

Il sera rendu compte, si nécessaire, des difficultés majeures rencontrées ainsi que, une fois par semestre, des actions conduites et envisagées. La première échéance est fixée en décembre 2010.



Brice HORTEFEUX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

N° 80248 du 13 juillet 2010

GEND CAB

NOTE

à l'attention de

Monsieur le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales

OBJET : Mandat de l'Unité de Coordination des Forces d'Intervention.

P. JOINTE : Projet de mandat de l'UCoFI.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de mandat de l'Unité de Coordination des Forces d'Intervention, créée le 1^{er} juin 2010.

Ce projet, élaboré par Frédéric Péchenard et moi-même, a été approuvé par le préfet de police.

Ce document, que je soumetts à votre signature, pourrait être remis au chef de l'UCoFI lors de son installation officielle qui est programmée le lundi 19 juillet.


Général d'armée Jacques Mignaux